

## Arguments pour aider à la rédaction des contributions

1	<p><b>Pourquoi avoir attendu 2023 pour valider le PCAET 2022-2028 ?</b> Il s'appuiera sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé en 2019 par le conseil Régional de Normandie, <b>alors</b> que la loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforçant la résilience face à ses effets" du 22 août 2021 prévoit, entre autres, que le SRADDET devra être modifié afin d'intégrer des précisions avant février 2024, en matière de</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• foncier : territorialisation des objectifs de sobriété foncière (consommation d'espaces et trajectoires vers le Zéro artificialisation nette)</li><li>• logistique : objectifs de moyen et long terme relatifs au développement et à la localisation des constructions logistiques.</li></ul> <p>Serait-ce pour ne pas prendre en compte ces nouvelles contraintes ?</p>
2	<p><b>2 ans de retard sur la mise en œuvre de ce plan pose question.</b> Ce plan pour 2022-2028 aurait dû être opérationnel en 2022). Pourquoi ce retard ? D'après les actions (voir fiches d'actions) ont déjà été mise en œuvre. Pourquoi si elles n'ont pas été votées ? Les fiches ne sont donc pas à jour. Il y a là un problème démocratique certain.</p>
	<p><b>2 ans de retard sur la mise en œuvre de ce plan pose question</b> Du fait du retard sur la mise en place, un certain nombre de fiche d'action ne sont pas à jour puisque certaines sont datées 2021-2022 alors que le PCAET n'a pas été validé.</p>
3	<p><b>La trajectoire qui concerne la baisse des émissions de GES</b> est très éloignée des objectifs nationaux, deux fois supérieur au objectif nationaux. Le PCAET réunit des actions déjà en cours et ne fait pas preuve d'une véritable ambition de réduction des GES. Les échéanciers des fiches-actions ne vont pas au-delà de 2023, date déjà dépassée.</p>
4	<p><b>Alors que l'agriculture représente 39% des GES</b>, aucune action n'est lancée pour réduire l'impacte de l'agriculture sur l'émission de GES. L'agriculture est le plus gros producteur de GES et rien n'est prévu pour changer de système agricole et réduire de manière conséquente ces émissions.</p>
5	<p><b>Le secteur agricole représente prêt de 40% des émissions de GES.</b> Seuls 15 agriculteurs sur 2000, sur la base du volontariat ont prévu d'être aidés par la démarche « CARBON AGRI » qui vise à diminuer leur empreinte carbone. Problème ; cette démarche CarbonAgri n'est pas faite pour diminuer de manière réelle la production de GES mais permet simplement de faire le lien entre vendeurs et acheteurs de crédits carbone et obtenir la labellisation bas carbone.</p>
	<p><b>Territoire agricole « mieux vivre ensemble »</b>, nous sommes déjà en 2023, où sont les résultats d'enquête et compte rendu de l'état des lieux ? Synthèse de l'enquête ? Ce PCAET</p>

	n'est appliqué qu'il est déjà dépassé.
6	<b>Ce PCAET est élaboré sur des données qui date souvent de 2014.</b> Ces données ne sont plus d'actualité.
7	<b>PAT (Projet Alimentaire Territorial)</b> , rien de concret n'est exprimé dans ce PCAET. Un état des lieux est fait mais aucun programme d'actions précis n'est établi. De plus, le PAT sera évalué par les indicateurs du PAT. PAT (Projet Alimentaire Territorial), au paragraphe 4 page 85 « élément financiers de mise en oeuvre », pas un centime d'Euro n'est prévu pour la mise en œuvre. Le budget est établi exclusivement sur la concertation, la communication et le diagnostique.
8	Quels sont les <b>moyens de contrôle de l'application de ce PCAET</b> ? Qui ou quel organisme est chargé de contrôler sa mise en œuvre et son application ?
9	<b>Manque de publicité de la consultation/ Outils</b> Propos de responsable de la CAC « Nous espérons le maximum de participation pour enrichir ce plan. Pour qu'il vive et qu'il soit viable à l'échelle locale, la population doit se l'approprier. ». Un entrefilet dans la presse pour inviter à la réunion de présentation du Plan à la cité de la Mer. 3 personnes seulement étaient présentes dans le public. Pour la consultation, les documents (800 pages) ont été mis à disposition du public 3 jours avant le début de la consultation et sans information. La population n'été prévenue de la consultation que le 10 avril dans la Presse. Est ce suffisant pour que les paroles citées ci dessus ne soient pas considérées comme vide de sens ?
10	<b>Pas ou peu de contributions à cause de manque de participation collective</b> Avis de consultation : un entrefilet dans la Presse de la Manche n'est pas suffisant.
	<b>Pas ou peu de contributions à cause de manque de participation collective</b> Manque de communication de la Cac pour inviter à participer à la consultation
	<b>Pas ou peu de contributions à cause de manque de participation collective</b> Manque de volonté réelle de la Cac pour faire participer la population
11	<b>Pas d'actions de prévues sur l'immobilier de la CAC</b> Consommation énergétique et patrimoine bâti de la CAC Excepté des études, Rien n'est prévu concrètement. Aucun financement envisagé.
12	<b>Artificialisation des sols</b> Aucune mesure ou référence concrète pour attendre l'objectif de zéro artificialisation des sols en 2050.

13	<p>Bilan public mi plan en 2025 Après trois ans d'application, <b>la rédaction d'un rapport d'évaluation à mi-parcours</b> de la mise en œuvre du PCAET devra être mis à la disposition du public.. Le plan s'étalant sur 6 ans de 2022 à 2028, cette évaluation de mi parcours devrait-elle être réalisée en 2025 ?</p> <p>Il est indispensable que des réunions publiques de concertation soient organisées au moment de cette évaluation, dans le but d'obtenir un maximum de participation et d'implication de la population.</p>
14	<p><b>Le PCAET a pour objectif d'augmenter de 10% les déplacements à vélo</b> (action 23) Fixé en 2019, ce chiffre est très certainement dépassé aujourd'hui. Où est l'ambition ?</p>
	<p><b>Le PCAET a pour objectif d'augmenter de 10% les déplacements à vélo</b> « Un Schéma directeur cyclable communautaire avec un maillage à l'échelle du Cotentin en s'appuyant sur les axes structurants existant et en développant des grands itinéraires cyclables complétées par des liaisons touristiques et un maillage local à l'échelle des bassins de proximité en collaboration avec les communes »</p> <p>Ambition insuffisante qui omet de mentionner les nécessaires axes domicile / lieu de travail. Sécurisation, confort doivent être assurés à la pratique du vélo qu'elle soit de loisir, pour se rendre au travail, aller à l'école, seul ou en famille.</p>
	<p><b>Ambition de l'action 23 autour de l'usage du vélo.</b></p> <p>Contribution de l'agglomération + ou – 50 000 € consacrés aux études</p> <p>Pour la réalisation, aucune contribution, d'ailleurs le coût global mentionné est « à préciser ultérieurement » est-il écrit.</p>
15	<p><b>Les transports routiers représentent 33%</b> des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. ».</p> <p>Le transport de fret par la route est un très gros émetteur, rien pourtant dans ce plan ne figure pour réduire sa part dans les émissions globales.</p>
16	<p>« <b>Les transports routiers représentent 33%</b> des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. D'autre part, ils sont dépendants des énergies fossiles ».</p> <p>Aucune action n'est prévue pour développer la mobilité par voie ferrée. A partir de la ligne existante, Un tram train (omnibus)Carentan/Cherbourg (en ré-ouvrant les petites gares intermédiaires) pourrait être envisagé. Cela permettrait de ne pas utiliser sa voiture sur la RN13 et réduire les émissions. Le succès du billet à 1 euro sur le trajet Cherbourg/Valognes est un exemple à suivre.</p>
17	<p><b>Non prise en compte de grand projet industriel</b> comme la construction éventuelle de <b> piscine de stockage de déchets nucléaires</b> sur le site d'Orano.</p>

18	Malgré l'augmentation continue du flux routier et des transports de matière dangereuses sur l'axe D56, D22, D911 entre le site Orano et la RN13, aucune action n'est engagée pour adapter et sécuriser cet axe et principalement la D56 entre Couville et Délasse RN13.
----	---